

Résidence EIGSI

La résidence EIGSI comporte 150 logements de 20m² sur 3 étages.
 L'EIGSI a confié la gestion de sa résidence à la société Le Foyer.

STUDIO 20m²



Conditions à la Rentrée 2017 :

Loyer mensuel : 390€, charges incluses (eau, électricité, chauffage, entretien)

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charge : 255€

Bail limité à deux années d'études

Logement ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Restent à la charge du locataire :

- Assurance responsabilité civile locative : obligatoire avant l'entrée dans le logement
- Taxe d'habitation

► Equipements des studios :

- Kitchenette : 2 plaques de cuisson, hotte, évier 2 bacs, réfrigérateur, rangements haut et bas, four micro – ondes
- Table rabattable, 1 tabouret
- Bureau et rangements, 1 chaise
- Placard avec penderie
- Etagères fixes
- Lit 1 personne avec tiroirs de rangement, matelas
- Salle de bain : douche à l'italienne, lavabo, WC
- Interphone

► Prestations :

- Gardiennage : un gardien réside sur place
- Vidéo surveillance
- Local vélos
- Laverie
- Salle de travail
- Jardin patio
- Accès internet : il s'agit du réseau internet de l'EIGSI donc limité à des usages pédagogiques
- Chauffage central, panneaux solaires

► Kits pratiques :

Pour faciliter votre installation, des kits cuisine et couchage seront en vente auprès du gardien (70€ l'unité).

- Kit cuisine : assiettes, couverts, verres, casserole, poêle...
- Kit couchage : drap, housse de couette, couette, oreiller...

Résidence EIGSI

Modalités de demande
et d'attribution d'un logement

Vos démarches

1 Dès que votre inscription est effective : déposer une demande de logement à l'EIGSI

Complétez la fiche de demande d'un logement au sein de la résidence EIGSI et adressez la à :
EIGSI, service logement,
26, rue de Vaux de Foletier,
17041 LA ROCHELLE CEDEX 1
ou par mail à logement@eigsi.fr

**Pièces à joindre
obligatoirement à
votre fiche de
demande**

- Photocopie du livret de famille (toutes les pages)
- Photocopie de la carte d'identité de l'étudiant (recto/verso) ou du passeport du locataire
- Avis d'imposition 2016 (revenus 2015) du garant
- 3 derniers bulletins de salaire du garant
- RIB (pour prélèvement du loyer)

Conditions à remplir :

Etre inscrit(e) à l'EIGSI

Conditions de ressources :

L'accès aux studios EIGSI est conditionné par le respect d'un **plafond de ressources** qui varie en fonction de la composition de la famille.

2 Etude du dossier :

Le service logement de l'EIGSI se charge d'étudier votre dossier sous couvert du respect des conditions citées.

Il se charge ensuite de l'attribution d'un logement, selon les places disponibles.



Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

3 Contrat de location :

Si votre dossier est retenu, il est transmis par l'EIGSI à la société Le Foyer. Elle vous enverra alors le dossier de location, à l'adresse figurant sur votre fiche de demande.

Ce dernier est à retourner **complété et signé à Le Foyer.**



Le Foyer 
Groupe ActionLogement